

.9 06/29  
4215 EURCOM UW  
21877 COMEU B

29

H.D.	
D.H.D.	To
INFO.	
TRADE	all
AGRI.	
LEGAL	
FIN & DEV.	
SCI & FNE.	
SUP. AC	
ADM.	
C.F.	

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 13:17 29-06-83 000035667 - 000037136

TLX NR 112581-BIO

P 1 BERL 1/24 BRUXELLES LE 29 JUIN 1983

NOTE BIO COM (83) 299 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

REUNION DE LA COMMISSION DES 28 ET 29 JUIN 1983

LA COMMISSION S EST REUNIE MARDI DE 15 A 19 H. ET POURSUIT SA  
REUNION AUJOURD HUI MERCREDI EN RESTREINTE.

432

CNUCED VI BELGRADE

M. PISANI A FAIT LE POINT DE L EVOLUTION DE LA CONFERENCE DE  
BELGRADE, DU RISQUE D ECHEC ET DES CONSEQUENCES QU AURAIT CET  
ECHEC SUR L ETAT DES RELATIONS NORD/SUD ET SUR L IMAGE DE LA  
COMMUNAUTE.

M. PISANI A PRECISE QUE POUR REDRESSER D URGENCE LA SITUATION,  
IL CONVIENDRAIT, DANS L ESPRIT DE LA COMMUNICATION DE LA  
COMMISSION DU 28 AVRIL DERNIER ET DES DELIBERATIONS DES CONSEILS  
DU 26/5 ET DU 21/6 DE COMPLETER LA POSITION COMMUNE EXPRIMEE  
PAR LA DELEGATION DE LA COMMUNAUTE A LA VIEME CNUCED PAR UN  
CERTAIN NOMBRE D ELEMENTS.

M. PISANI A SOULIGNE EGALEMENT QU UN RESULTAT DECEVANT AURAIT UN  
EFFET TRES NEGATIF A LA VEILLE DU DEMARRAGE DES NEGOCIATIONS  
POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOME, S IL DEVAIT  
APPARAITRE QUE LA COMMUNAUTE N A PAS JOUE LE ROLE QUE CHACUN  
ESPERAIT WUI VOIR JOUER.

IL A ETE CONVENU QUE M. PISANI SE RENDRAIT A BELGRADE AUJOURD  
HUI AVEC POUR MANDAT DE LA COMMISSION D ESSAYER DE RALLIER LES  
ETATS MEMBRES A UNE POSITION OUVERTE PERMETTANT DE REDRESSER LA  
SITUATION. M. PISANI A PAR AILLEURS  
ENVOYE DES HIER SOIR UN MESSAGE AUX MINISTRES DES  
AFFAIRES ETRANGERES DES DIX PAYS MEMBRES.

A SUIVRE  
MANUEL SANTARELLI COMEUR 12 H.

N.B.  
DANS LE CADRE DU RENDEZ VOUS DE MIDI D AUJOURD HUI, NOUS AVONS  
DIFFUSE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

MEMO 82 - AUTRICHE  
IP 213 PRET NIC A LA FRANCE  
DOCUMENT COM (83) 381 : PROJETS DE DEMONSTRATION DANS LE DOMAINE  
DE L ENERGIE.+

64215 EURCOM UW

Bruxelles, le 29 juin 1983

NOTE BIO COM (83) 299 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

---

DECLARATION DE LA COMMISSION SUR LA DECISION CONCERNANT  
LE PROGRAMME DE RESTRUCTURATION SIDERURGIQUE

---

La Commission avait jusqu'au 30 juin 1983 pour autoriser des aides en faveur de la siderurgie pour autant que les differentes conditions prevues par le code des aides soient remplies.

Dans la ligne de l'action communautaire qu'elle a developpee depuis 1977 en vue de garantir la perennite d'une siderurgie europeenne viable s'appuyant sur des entreprises competitives, la Commission reaffirme la possibilite d'atteindre cet objectif d'ici au 31 decembre 1985 dans la mesure ou :

- la restructuration permettra d'aboutir a une meilleure adequation entre l'offre et la demande et donc une reduction de capacites productives de produits laminés a chaud de l'ordre de 30 millions de tonnes fixée a Elsenur en novembre 1982;
- des mesures d'encadrement du marche permettront de maintenir l'equilibre actuel par une prolongation du regime de l'Article 58 jusqu'a la fin de decembre 1985.

C'est dans ce cadre que la Commission a pris ce jour ses decisions en matiere d'aide.

La Commission, apres avoir recu les indications et propositions faites par les divers gouvernements et les avoir examinees de maniere minutieuse, a fixe la reduction de capacite necessaire dans chaque Etat. Pour la CEE, l'ensemble de ces mesures represente au moins 26,7 millions de tonnes.

Sachant qu'il se pose encore des problemes de viabilite pour certaines entreprises, et que ne peuvent etre incluses a ce stade les consequences des synergies, elle considere que la reduction de l'ordre de grandeur de 30 millions de tonnes devrait etre realisee.

Les sacrifices que ces mesures impliquent sont malheureusement nécessaires pour que les conditions d'un retour à la viabilité soient réunies. La Commission insiste tout particulièrement pour que les mesures indispensables qu'elle a proposées dans le domaine social et pour favoriser des activités nouvelles dans les régions siderurgiques soient approuvées par le Conseil à très bref délai.

La Commission a fondé ses décisions sur un ensemble de considérations s'appliquant à chaque programme de restructuration :

- relation entre l'intensité de l'aide et la fermeture d'outils;
- bénéfice retiré par les entreprises de l'existence de la politique communautaire d'encadrement du marché (article 58);
- nécessité d'un effort d'ensemble équilibré pour réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande.

Les décisions individuelles seront communiquées aux gouvernements intéressés dans la matinée de jeudi.

Une conférence de presse aura lieu jeudi 30 juin à 14 heures 30.

Amitiés,  
M. SANTARELLI COMEUR 17.30////



Bruxelles le 30 juin 1983

Note BIO COM (83) 299 suite 2 et fin aux Bureaux Nationaux  
cc aux Membres du Groupe

---

Reunion de la Commission du 29 juin

---

Outre les dossiers CNUCED VI (BIO 299) et Siderurgie (299 suite  
1), la Commission a traite les points suivants :

Suivi du Conseil europeen de Stuttgart

---

La Commission a fait le point des premiers travaux des groupes d  
evaluation, mis au point les suggestions qu elle presentera  
prochainement a la nouvelle presidence pour l organisation des  
travaux du Conseil et fixe son calendrier de reunions pour le  
mois de juillet.

Avant projet Budget supplementaire 83

---

La Commission a arrete sur proposition de M. Tugendhat, les  
principaux elements de cet avant projet dont l approbation  
formelle interviendra par procedure ecrite dans les tout  
prochains jours. Une note d information vous sera envoyee des  
son approbation.

Politiques budgetaires 84

---

Sur proposition de M. Ortoli, la Commission a adopte un rapport  
au Conseil sur la politique budgetaire a suivre par les Etats  
Membres en 1984. Ce document vous sera egalement envoye des qu  
il sera disponible.

Amities

Manuel Santarelli, coneur 12 h.

